

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 92 (1966)
Heft: 7: Numéro spécial sur la Centrale thermique de Vouvry

Artikel: Le quartier d'habitation du personnel-cadre
Autor: Serex, Jean / Berrut, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-68352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE QUARTIER D'HABITATION DU PERSONNEL-CADRE

par l'Atelier des architectes JEAN SEREX et ALBERT BERRUT, architectes SIA, Aigle

LOTISSEMENT COMPRENANT 17 VILLAS PARTICULIÈRES A L'USAGE DES CADRES DE LA CENTRALE

Parti du lotissement

L'emplacement de l'ensemble des villas, en contrebas du complexe de la Centrale proprement dite, a été choisi en premier lieu, en fonction des surfaces disponibles sur l'éperon très exigu de Chavalon. En second lieu, pour son orientation idéale au sud-est et son éloignement maximum des bruits et autres inconvénients de la marche de l'usine. Trois groupes bien distincts ont été créés, respectant une certaine hiérarchie dans le personnel. Le premier groupe se compose de quatre villas pour ingénieurs, auquel s'ajoute la résidence du directeur de la Centrale.

Les quatre villas d'ingénieurs disposent par paires d'une clairière assurant à chacun un maximum d'intimité. Une autre clairière, en partie naturelle, donnera à la résidence du chef de la Centrale une plus grande intimité, quand le reboisement d'une des lisières sera terminé.

Sept villas composent le deuxième groupe et abritent les familles des techniciens, chefs de quarts. Elles sont disposées en ligne, suivant la courbe naturelle du terrain.

Quant au troisième groupe, il comporte quatre villas à l'usage des familles de contremaîtres. Une conciergerie est venue s'ajouter à ce groupe et se situe en avant-garde, au début du lotissement.

Parti adopté pour les constructions

En général, un seul et même parti a été adopté pour toutes les villas. En effet, la pente naturelle du terrain exigeait qu'une disposition en gradin soit respectée. Cette disposition est régulièrement la suivante : les pièces de jour, soit salle de séjour, salle à manger, cuisine, salle de jeux, entrée-vestiaire, sont groupées en rez-de-chaussée surélevé et orientées au sud. Cette disposition assure à ces locaux un ensoleillement maximum ainsi qu'un angle de vue jusqu'à près de 190°.

Les locaux de nuit, à savoir chambres à coucher, penderies, salles de bain, se trouvent au premier étage, placés perpendiculairement au rez-de-chaussée et orientés à l'est ; leur position leur assure régulièrement l'ensoleillement du matin, aussi bien qu'une vue sur tout le panorama des Alpes vaudoises.

Alors que les villas du directeur et des ingénieurs comportent un garage directement incorporé, respectivement en rez-de-chaussée ou en sous-sol, celles des techniciens disposent de garages groupés par paires, construits sous les terrasses les liant les unes aux autres. Seuls les garages pour villas des contremaîtres sont groupés à distance moyenne de chacune.

Type de construction

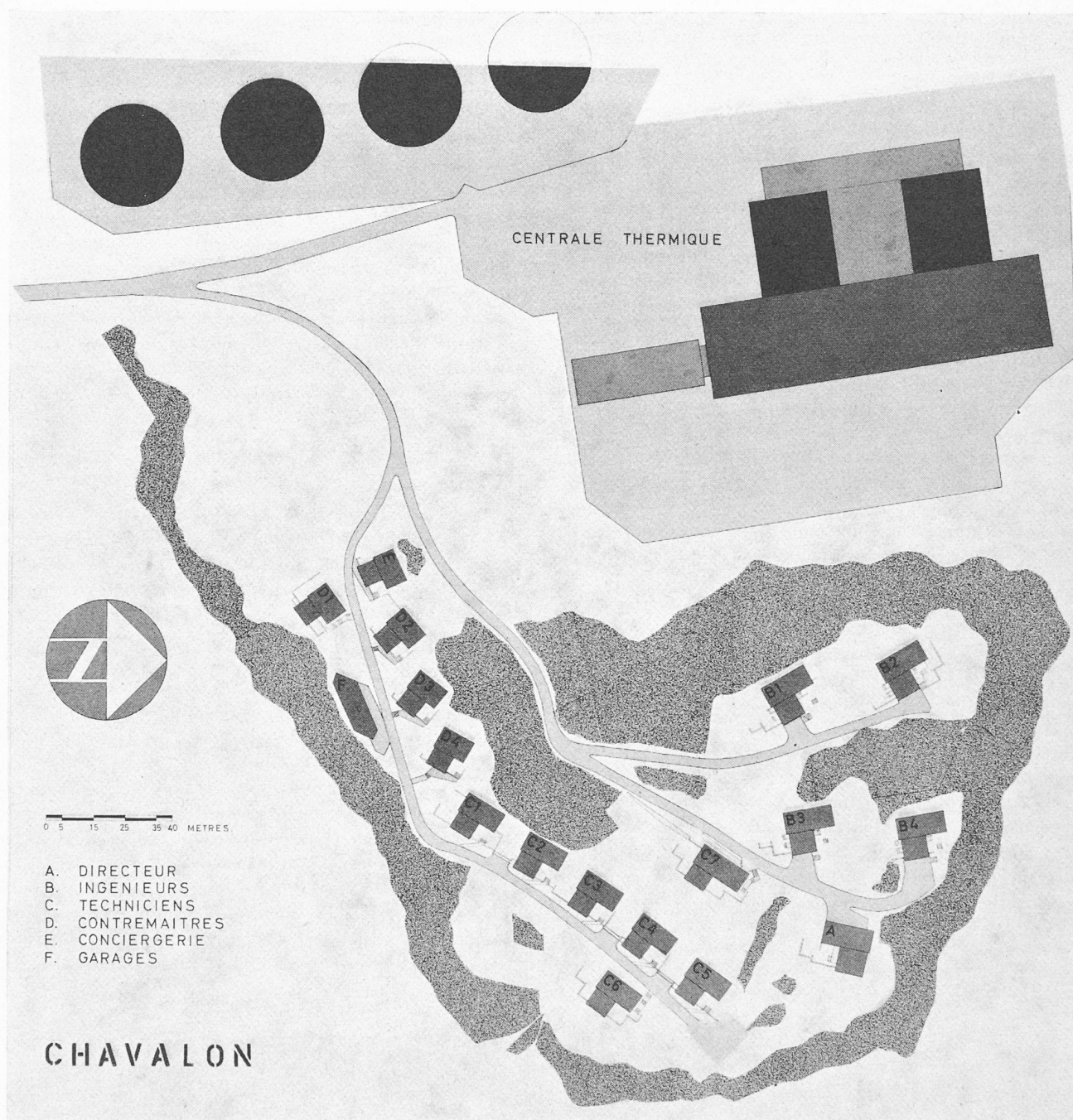
Le mode de construction choisi est traditionnel. Les murs de maçonnerie crépis ou murs de béton supportent les dalles massives en béton armé. L'usage du béton à face apparente propre pour le sous-sol et l'arrière du rez-de-chaussée a été choisi afin de donner au corps du bâtiment supérieur une assise robuste et servant de continuité aux murs de soutènement des terrasses extérieures. Le bois d'acajou a été largement utilisé dans la construction des grands vitrages et des pignons, ainsi que divers revêtements. Le confort intérieur est spécialement obtenu grâce à l'emploi de matériaux résistants et d'équipements complets, tels que cuisine et salles de bain modernes, chauffage à régulation automatique, buanderie équipée de machines à laver automatiques.

Aménagements extérieurs

Les variations constantes des déclivités du terrain naturel nécessitaient des déplacements assez importants de matériaux pour la création de terrasses suffisamment grandes.

Les plantations tenteront de reconstituer, en partie, l'agrément naturel du site, tout en conférant à chaque résidence un caractère particulier.





LES CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DE LA CENTRALE THERMIQUE DE VOUVRY

par P. BERGIER, ingénieur EPUL / SIA de la Société Giovanola Frères S. A., Monthey

C'est dans un climat de tension extrême, motivé par l'exiguïté des délais, que se sont déroulées l'étude et la réalisation des charpentes métalliques destinées à abriter les diverses installations de la Centrale thermique.

Si les études générales de structure concernant l'ossature des chaudières monotubulaires Sulzer étaient achevées dès l'été 1963 et que les commandes pouvaient être passées en conséquence, il n'en était pas de même des

autres bâtiments dont les dimensions ne pouvaient être définies qu'une fois le site choisi. Or l'on sait que ce choix a pris beaucoup de temps, vu les oppositions aux différents projets présentés, si bien que le maître de l'œuvre s'est trouvé en septembre 1963 devant la nécessité d'accélérer la réalisation de la Centrale. Il a donc pris les deux décisions suivantes :

- a) avoir recours dans la plus grande mesure possible à la charpente métallique et aux éléments préfabriqués ;